

ASSEMBLÉE DU 11 JUIN 2018

À une assemblée extraordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le onzième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-huit et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
M. Richard Dion
M. Yvon Tranchemontagne
M. Étienne Bertrand
M. Jean-Pierre Doucet
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent. Le directeur général fait mention de l'avis de convocation qui a été signifié aux membres du conseil en date du 8 juin 2018.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR.....	965
1. MODIFICATION AU RÈGLEMENT 204 SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE.....	965
2. CONTRIBUTION ANNUELLE AUX ORGANISMES.....	966
2.1 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.....	966
2.2 Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne.....	966
3. BARRAGE DU DOMAINE BELHUMEUR.....	966
4. TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE EN CENTRE COMMUNAUTAIRE.....	966
5. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE.....	966
6. TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À L'USINE DE FILTRATION.....	966
7. COMPTEURS D'EAU.....	966
8. RÉSEAU D'AQUEDUC SAINT-VIATEUR : FUITE SUR LE RANG SAINTE-THÉRÈSE.....	967
9. LES FLEURONS DU QUÉBEC.....	967
10. EAUX USÉES : TRAITEMENT AUX BACTÉRIES.....	967

1. MODIFICATION AU RÈGLEMENT 204 SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE

Le conseil a décidé d'attendre de rencontrer les représentants du Club Quad Les Randonneurs avant de procéder à la modification du règlement 204 sur les véhicules hors route.

2. CONTRIBUTION ANNUELLE AUX ORGANISMES

2.1 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise son adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et, conséquemment, autorise le paiement de la cotisation annuelle 2018-2019 d'un montant de 100.00 \$. Il est également résolu que soit nommé M. Bruno Vadnais, le maire, à titre de représentant aux Assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

rés. 23-06-2018

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise son adhésion à l'organisme des bassins versants de la Zone Bayonne et, conséquemment, autorise le paiement de la cotisation annuelle 2018-2019 d'un montant de 50.00 \$.

rés. 24-06-2018

Adoptée à l'unanimité.

3. BARRAGE DU DOMAINE BELHUMEUR

Le conseil va attendre les estimations préliminaires du service d'ingénierie de la MRC de D'Autray avant de prendre une décision.

4. TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE EN CENTRE COMMUNAUTAIRE

Le directeur adjoint explique au conseil le rapport de l'architecte.

5. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le directeur général explique au conseil que la procédure de publication de l'avis public pour le règlement numéro 293 devra être reprise. Un délai dans l'affichage de l'avis public sur le site Internet l'empêche d'être conforme à la loi. Le non-respect du délai d'affichage de l'avis entraînerait la nullité du règlement.

6. TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À L'USINE DE FILTRATION

Le directeur adjoint explique au conseil que des travaux supplémentaires à l'usine de filtration, au niveau de la ventilation, devront être effectués. Ces travaux sont estimés à 10 257 \$.

7. COMPTEURS D'EAU

Le directeur adjoint explique au conseil qu'il y aura lieu de modifier le numéro 289 sur la taxation de l'eau s'il désire taxer les compteurs d'eau, nouvellement installés, sur une partie de l'année 2018. Cette taxation apparaîtrait sur le compte de taxes municipales 2019.

8. RÉSEAU D'AQUEDUC SAINT-VIATEUR : FUITE SUR LE RANG SAINTE-THÉRÈSE

Le directeur adjoint explique au conseil que les employés de la voirie ont trouvé la cause de la fuite d'eau sur le rang Sainte-Thérèse. Il s'agissait d'une défectuosité de la valve d'entrée d'eau.

9. LES FLEURONS DU QUÉBEC

Le directeur adjoint explique au conseil que la coupe de gazon continuera de se faire à l'ancien couvent jusqu'à la visite des Fleurons du Québec. Par la suite, il sera de la responsabilité de la propriétaire de continuer à entretenir le gazon de sa propriété.

10. EAUX USÉES : TRAITEMENT AUX BACTÉRIES

Le directeur adjoint informe le conseil que le traitement des eaux usées avec les bactéries commencera le 12 juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée est levée.

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Vadnais, maire

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 11^e jour du mois de juin 2018

Larry Drapeau
Directeur général et secrétaire-trésorier

